

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 21 décembre 2023, à 18h18,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

Date de convocation : 14/12/23

Nombre de membres en exercice : 111
Nombre de membres présents : 86
Nombre de votants : 101

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Dominique RÉGEARD, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Agnès MARRETEUX, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Madame Céline PAIN, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Monsieur Dominique ROUZIC, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Madame Agnès DOLHEM, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel LE LAN, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Élodie CAPLIER, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Patrick LESELLIER à Madame Florence BOUCHARD, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD à Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Sara ROUZIÈRE à Monsieur Damien DE WINTER, Monsieur Gilles DÉTERVILLE à Madame Annie ANNE, Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Patrick JEANNENEZ à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Nathalie BOURHIS à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Gérard HURELLE à Monsieur Michel LE LAN, Madame Véronique DEBELLE à Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Christian LE BAS à Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Madame Virginie AVICE à Madame Béatrice

Conseil communautaire - séance du jeudi 21 décembre 2023

GUIGUES, Madame Camille BROU-VERNET à Madame Cécile COTTENCEAU.

EXCUSÉ(S) : Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Lynda LAHALLE, Madame Maria LEBAS, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Vincent LOUVET, Madame Armelle ERNAULT, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI.

Le conseil nomme Monsieur Patrick LECAPLAIN secrétaire de séance.

N° C-2023-12-21/19 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - COMMUNE DU FRESNE-CAMILLY - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION

La commune du Fresne-Camilly dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 janvier 2015 en conseil municipal.

Il a été engagé une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 20 juin 2016 en conseil municipal.

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté Urbaine Caen la mer exerce la compétence "Plan local d'urbanisme".

La présente modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme communal comporte 1 objet : La mise à jour des emplacements réservés.

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan local d'urbanisme du Fresne-Camilly sont les suivantes :

Dates :

Le projet de modification simplifiée n°2 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : **du mardi 30 janvier (16h30) au vendredi 1 mars 2024 inclus (19h00).**

Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°2,
- Le plan de zonage modifié,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie du Fresne-Camilly et au siège de la communauté urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

- **Siège de la communauté urbaine Caen la mer :**
Adresse : 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie du Fresne-Camilly :**
Adresse : 1 Avenue des canadiens – 14 480 LE FRESNE-CAMILLY
Horaires d'ouverture au public :
 - Mardi et Jeudi : 16h30 à 19h00,
 - Vendredi : 15h30 à 19h00.

Voie électronique :

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <http://www.lefresnecamilly.fr> et de la communauté urbaine Caen la mer : [Concertations en cours | Caen la mer](#) pendant toute la durée de

Conseil communautaire - séance du jeudi 21 décembre 2023

mise à disposition.

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

- Par les registres ouverts dans les locaux de la communauté urbaine, en mairie du Fresne-Camilly,
- Par courrier au siège de la mairie du Fresne-Camilly (adresse postale précisée ci-dessus).

Publicité :

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie du Fresne-Camilly et au siège de la communauté urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme du Fresne-Camilly approuvé le 13 Janvier 2015,

VU l'avis de la commission « Aménagement et urbanisme règlementaire » du 1 décembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 telles que décrites ci-avant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le 22 DEC. 2023
Affiché le 26 DEC. 2023
Identifiant de l'acte
Exécutoire le 22 DEC. 2023

Le Président,
Joël BRUNEAU



